



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo wri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°347 DU 5 AU 11 DECEMBRE 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 13 personnes tuées dont 8 cadavres, 5 victimes de VBG, 1 personne enlevée et 4 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 6 femmes et 2 mineurs tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA JUSTICE*

*III. DE LA GOUVERNANCE*

*IV. DES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....</i>	<i>3</i>
<i>1.1. DU DROIT A LA VIE .....</i>	<i>3</i>
<i>1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE .....</i>	<i>4</i>
<i>1.1.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS.....</i>	<i>4</i>
<i>1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....</i>	<i>5</i>
<i>1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>5</i>
<i>1.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>6</i>
<i>1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>6</i>
<i>1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>6</i>
<i>II. DE LA JUSTICE .....</i>	<i>6</i>
<i>III. DE LA GOUVERNANCE .....</i>	<i>7</i>
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>8</i>
<i>V. CONCLUSION.....</i>	<i>8</i>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>BRB</b>	: <i>Banque de la République du Burundi</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>DCE</b>	: <i>Directeur Communale de l'Education</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>SODECO</b>	: <i>Société de Déparchage et de Conditionnement</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

##### ***Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Rugazi, province Bubanza***

En date du 7 décembre 2022, vers 21 heures, sur la colline Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, Ezéchiel Nzoyikorera, membre de la milice Imbonerakure, a été tué poignardé par Jean Paul Muhire, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, le présumé auteur réclamait une somme de 1000 fbu, qui restait sur la vente de téléphone portable. Selon les mêmes sources, Nzoyikorera a été évacué vers l'hôpital de Mpanda où il a rendu son âme, le matin du 8 décembre 2022. Pour des raisons d'enquête, la police a arrêté Jean Paul Muhire, son voisin et une personne qui est intervenue au moment des faits.

##### ***Un homme tué en commune Mutaho, province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 2 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Mutaho, commune Mutaho, province Gitega, un corps sans

vie de Patrick, âgé d'environ 30 ans, père de 2 enfants, résidant au site des déplacés de Mutaho, a été retrouvé à quelques mètres d'un cabaret après avoir été dépouillé de son téléphone simple et son androïd. Le cadavre a été immédiatement transporté à la morgue de l'hôpital Mutaho. Selon des sources sur place, vers 17 heures, il était allé prendre un verre au cabaret appartenant à Claude et il partageait la bière avec des membres de la milice Imbonerakure à savoir Côme, Budomo et Mwambaro mais ces derniers n'habitaient pas dans ce site. Selon les mêmes sources, ces derniers ont quitté ce cabaret vers 19 heures et ceux qui étaient restés dans le cabaret ont été surpris de voir le cadavre de Claude à quelques mètres dudit cabaret alors qu'ils n'ont entendu ni des cris ni des disputes durant le moment où la victime était avec ses amis. Sébastien, OPJ qui s'est rendu sur les lieux de cet incident a indiqué que la victime a été tuée poignardée. Le lendemain matin, Côme, Budomo et Mwambaro ont été arrêtés par des policiers pour des raisons d'enquête et ils ont été conduits au cachot communal de police de Mutaho.

#### **I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 5 décembre 2022, vers le matin, tout près d'une clôture de l'ex-SODECO, en face du garage ITRACOM appartenant à Ziranotse, au quartier 9, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Alice Ntahokagiye, âgée de 35 ans, mariée, employée de la pharmacie Salama à Bujumbura-Mairie, résidant au quartier Mutakura, zone Cibitoke, de la même commune, a été retrouvé nu. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée dans un autre endroit avant que son cadavre soit ramené et jeté à cette place. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été transporté par la police à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge.

##### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Songa, province Bururi***

En date du 5 décembre 2022, sur la colline et commune Songa, province Bururi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé près de la rivière Murembwe. Selon des sources sur place, la victime était ligotée et son corps attaché à une grosse pierre. Selon les mêmes sources, le corps sans vie a été enterré par la population sur l'ordre

des autorités à la base sans faire des enquêtes.

##### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Songa, province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 20 novembre 2022, sur la sous-colline Rubanda, colline et commune Songa, province Bururi, un corps sans vie de Julien, réparateur de radio a été retrouvé dans la vallée de la rivière Murembwe. Selon des sources sur places, il avait été porté disparu en date du 16 novembre 2022. Selon les mêmes sources, la victime était originaire de la colline Gitsinda, commune Buyengerero, province Rumonge.

##### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 6 décembre 2022, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à quelques mètres de la rivière Nyakagunda. Selon des sources sur place, ce corps sans vie gisait dans le sang. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré immédiatement par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 5 décembre 2022, vers le matin, sur la colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé nu. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée ailleurs après avoir été violée et puis jetée à cet endroit. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été immédiatement enterré à cette place par la population sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

***Un corps sans vie d'une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 6 décembre 2022, sur la colline Mariza, commune Ntega, province Kirundo, Catherine Mukakanyenkore a été tuée à coups de pioche dans sa maison par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces de coups de pioche.

***1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE***

***Une femme tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural***

En date du 5 décembre 2022, sur la colline Maramvya, zone Rutovu, commune Mutambu, province Bujumbura rural, la prénommée Anitha a été tuée par son mari, Melchiade Ndayizeye, policier, vivant avec des troubles psychologiques. Selon des sources sur place, ce policier venait de sortir du Centre Neuropsychiatrique de Kamenge où il était sous traitement intensif. Selon les mêmes sources, ce policier a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutambu.

***Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, sur la colline Mwendu, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, Bernadette Nibigira, âgée de 43 ans, mère de 3 enfants, a été tuée à coup de machette par son mari, Pascal Ahishakiye, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de passer 8 ans de séparation avec son mari suite à des malentendus et ce dernier avait pris une autre femme. Selon les mêmes sources, Bernadette Nibigira était retournée dans son foyer

en date du 3 décembre 2022 après que la justice ait décidé de chasser la femme qui vivait en concubinage avec Pascal. Le présumé auteur s'est lui-même rendu à la police et il a été conduit au cachot du parquet de Kirundo.

***Une femme tuée en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 9 décembre 2022, sur la colline Rushubije, commune Ntega, province Kirundo, vers 1 heure, Claudine Sibomana a été tuée par des gens non identifiés dans la maison qu'elle avait louée appartenant à Charles Rwasa, chef de la sous-colline. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures de coups de couteau au niveau de la tête et des murs de sa maison avaient été troués par ces gens non identifiés avant de la tuer. Elle avait été divorcée et le tribunal lui avait octroyé une grande partie des biens familiaux pour la survie de leurs enfants. Selon les mêmes sources, Gabriel Manirakiza, mari de la victime, a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour des raisons d'enquête car il n'avait pas été satisfait de la décision du tribunal.

***1.1.4. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS***

***Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 6 décembre 2022, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Gretta Iranyishuye, âgée de 2 ans et 6 mois a été retrouvé. Selon des sources sur place, la fillette avait été laissée chez sa voisine, Sophie Ndayishimiye par ses parents avant d'aller aux activités champêtres. Selon les mêmes sources, dès leur retour, les parents ont trouvé l'enfant déjà mort. Sophie Ndayishimiye et Hatangimana ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police de Cibitoke pour des raisons d'enquête.

***Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rumonge***

En date du 6 décembre 2022, au port de pêche de Rumonge, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un enfant non identifié, âgé de 12 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, l'administration de base a conduit ce corps vers la morgue de l'hôpital Rumonge. Selon les autorités administratives, l'enfant a été tué par noyade dans le lac Tanganyika.

## **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une fillette violée en commune et province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 14 novembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kanyinya, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, C.I., âgée de 10 ans, a été violée par Lévis Niyonkuru, âgé de 18 ans quand elle allait puiser de l'eau. Selon des sources sur place, la victime était forcée de quitter la source de l'eau et transportée dans une brousse d'à côté avant d'être violée. Selon les mêmes sources, la petite fille a crié au secours et son frère est intervenu pour voir ce qui se passait. En s'approchant du lieu de l'incident, Lévis Niyonkuru a tenté de s'enfuir mais il a été attrapé par des gens qui se trouvaient dans des champs. La victime a été transportée au CDS Bukinga pour les premiers soins tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la commune Giheta avant d'être transféré à la prison de Gitega.

#### ***Une fille violée en commune et province Rutana***

En date du 7 décembre 2022, au quartier social, zone, commune et province Rutana, B. N. travailleur domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Jean Marie Ndayizeye, boutiquier, âgé de 31 ans, dans une maison en construction. Selon des sources sur place, la victime a crié et des voisins qui sont intervenus ont attrapé Jean Marie. Ce dernier a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que la victime a été dépêchée à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

#### ***Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 décembre 2022 indique qu'en date du 2 décembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, E. N., âgée de 16 ans, travailleuse domestique, a été violée par Bosco Barakamfitye, âgé de 52 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime était avec un enfant de 4 ans quand le présumé auteur s'est introduit dans la maison pour la violer. Selon les mêmes

sources, la victime a crié au secours et des voisins qui sont intervenus ont trouvé la victime couverte de sang. Cette victime a été conduite à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza sis à la colline Kinga sur l'ordre de l'administrateur communal Kayanza, Gilbert Nyandwi.

#### ***Une femme violée en commune et province Kayanza***

En date du 7 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Maruri, zone Kabuye, commune et province Kayanza, M.N., âgée de 62 ans, a été violée par des inconnus près du ménage d'un certain Onésime Muhoza. Selon Silas Niyonzima, chef de zone Kabuye, la victime a été trouvée ayant perdu connaissance par le voisin d'Onésime Miburo. La même source fait savoir que la victime provenait du centre Kabuye pour l'achat de la farine de manioc. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé Kabuye pour des soins médicaux. Onésime Miburo, résidant tout près du lieu de l'incident a été arrêté et conduit dans la même nuit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza mais il plaidait non coupable contre des accusations lui reprochées.

#### ***Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 28 novembre 2022, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, Gloriose Nahayo, âgée de 44 ans, a été d'abord enfermée dans la chambre à coucher et ensuite battue par son mari, Antoine Ntakarutimana, âgé de 53 ans, à l'aide d'un pilon. Selon des sources sur place, accusée de gaspiller la richesse familiale, la victime subissait des violences de la part de son mari depuis un certain temps. Selon les mêmes sources, alerté par les cris des enfants, des voisins sont intervenus et ont immédiatement évacué la victime vers l'hôpital de Kiganda où la victime a été alitée tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

##### ***Une personne enlevée en commune et province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique que depuis le 18 novembre 2022, Sabas Semahenja, enseignant à l'ECOFO Kayove, natif de la colline Muhweza, zone, commune et province Cankuzo est porté disparu. Il enseignait à l'ECOFO Muhweza, tout près de chez lui mais il avait été muté dans la DCE Gite-

ranyi, province Muyinga, il y a quelques années. Selon des sources sur place, en date du 18 novembre 2022, il a vaqué à ses activités scolaires mais depuis ce jour, il est resté sans nouvelles. Selon les mêmes sources, son père, Lazare Semahenja a vu chez lui un groupe de 5 personnes à bord d'un véhicule de type probox, en date du 10 décembre 2022, en provenance de Giteranyi lui demandant de leur payer 3.000.000 fbu que son fils leur devait alors qu'il est en deuil de disparition de son fils.

#### **I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

##### ***Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Eric, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 34 ans, caissier au district sanitaire de Buhiga, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police. Selon des sources sur place, Eric était allé demander son argent à Célestin Ndiokubwayo, enseignant, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 51 ans. Eric lui avait prêté de l'argent et il lui avait promis de remettre 150.000 fbu après un mois mais il avait dépassé déjà 5 mois. Selon les mêmes sources, il est allé le chercher à la maison mais comme il n'était pas là, il s'est rendu directement au marché avant de se croiser en route. Eric a voulu l'attaquer mais l'enseignant a crié au secours et des policiers qui étaient aux environs sont intervenus mais Eric a refusé d'écouter les policiers en disant qu'il voulait se faire juste d'où Eric a été conduit au

cachot où il est resté deux jours avant d'être libéré sur l'ordre du Gouverneur et du Procureur.

##### ***Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba***

En date du 5 décembre 2022, au bar restaurant, centre de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Muvala, représentant des membres de la milice Imbonerakure sur la colline Bukeye; Mahuba, secrétaire du CNDD FDD sur la même colline et le chef de cette colline connu sous le sobriquet de Rukanga ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre des membres du bureau communal de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, Marie Goreth Irankunda administratrice de Nyanza-lac, Prudence Kabura président de ce conseil et son adjoint, Mbirigi qui partageaient un verre à ce bar, ont voulu y chasser Muvala, Mahuba et Rukanga mais ces derniers en ont refusé d'où leur arrestation. Ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac. Signalons que ces arrestations ont eu lieu après qu'une réunion de suspension de deux membres du conseil communal de Nyanza-Lac ait été tenue.

## **II. DE LA JUSTICE**

##### ***Trois membres du parti CNDD-FDD dont deux administratifs arrêtés en commune Buyengero, province Rumonge***

En date du 7 décembre 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, Gratien Nduwayo, Administrateur de la commune Buyengero, Pascal Ntukamazina, son beau-père et Assa Gituwitaye, conseiller du Gouverneur de la province Rumonge chargé de l'administration et des finances, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés et conduits à la prison de Rumonge par des policiers. Selon des sources sur places, accusées d'avoir détourné des tôles et des sacs de ciments destinés à la construction des écoles, les deux autorités avaient été convoquées et auditionnées à la po-

lice de Rumonge le Procureur de la République près la Cour d'Appel de Bururi. Selon des sources policières, l'administrateur de la commune Buyengero a stocké ce matériel au domicile de son beau-père, Pascal Ntukamazina.

##### ***L'ex-administrateur de la commune Nyanza-lac arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba***

Dans l'après-midi du 7 décembre 2022, Jean Claude Nduwimana, ex-administrateur de la commune Nyanza-lac de 2015 à 2020, aussi membre du conseil communal a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal par la police après sa comparution devant l'officier de la police judiciaire à

Nyanza-lac. Selon des sources sur place, Jean Claude Nduwimana avait participé à la réunion du conseil communal ayant pris la décision de destituer l'administrateur de la commune et le bureau dudit conseil, en date du 2 décembre 2022. Selon les mêmes sources, dans la matinée du 8 décembre 2022, Jean Claude Nduwimana a été transféré au

### III. DE LA GOUVERNANCE

#### **Deux membres du parti CNDD-FDD suspendus du parti en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 5 décembre 2022, dans la salle de la commune Nyanza-lac, lors d'une réunion des militants du parti CNDD-FDD en commune Nyanza-lac, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal de ce parti et Melack Habonima, membre du conseil communal ayant piloté une réunion de destitution du bureau du conseil communal Nyanza-lac ont été suspendus dudit parti. Selon des sources sur place, Thaddée Ndayishimiye a été accusé de vouloir déstabiliser les organes dirigeants de la commune, trahir son parti en s'associant aux opposants du parti CNL et de pratiquer la débauche. Quant à Melack Habonima, il lui a été reproché de se coaliser avec des opposants du parti CNL et faire signer la décision de destitution du bureau du conseil communal dans un endroit inconnu. Selon les participants à cette réunion, seuls Eliezer Ndegeya, secrétaire communal adjoint du parti CNDD-FDD et Gilbert Nduwayo, secrétaire provincial du même parti ont pris la parole et personne d'autre n'a été autorisé de donner son avis. Signalons qu'étaient invités à la dite réunion, des secrétaires du parti au niveau collinaire, des représentants des Ligues des jeunes et des femmes, des secrétaires zonaux du parti CNDD-FDD ainsi que des chefs de collines et zones membres dudit parti CNDD-FDD.

#### **Suspension des activités des 8 coopératives des sites de minerais d'or dans les communes Mabayi et Bukinanyana, en province Cibitoke**

En date du 5 décembre 2022, dans les communes de Mabayi et Bukinanyana, province Cibitoke, Carême Bizozza, Gouverneur de la province Cibitoke, dans une réunion tenue à Mabayi avec des responsables de 21 coopératives des sites de minerais d'or, a temporairement suspendu des activités des 8 coopéra-

cachot du commissariat provincial de Makamba. Signalons que ce dernier fait la cinquième personne arrêtée après l'arrestation de Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et Jonathan Mpawenayo, représentant communal des jeunes de ce parti depuis le 3 décembre 2022.

tives de ces sites de minerais d'or sur 21 opérant dans les deux communes. Selon des sources sur place, ces coopératives ont été accusées de déclarations fausses sur des quantités de kg d'or exploités alors qu'ils reçoivent des devises de la part de la banque centrale pour exploiter ces gisements d'or afin de les vendre à la BRB qui les exporte à son tour à l'extérieur du pays. Selon les mêmes sources, la moitié des quantités d'or exploitée est déclarée par ces responsables et une autre partie est vendue en cachette à des réseaux d'hommes d'affaires non officiels. Certains gestionnaires de ces coopératives entretiennent des relations avec des groupes de rebelles parlant du kinyarwanda et établis dans la réserve naturelle de la Kibira. Ce dernier groupe exploite des gisements d'or dans cette forêt naturelle et les vend ou les échange contre des vivres et autres objets ménagers. Suite à cette situation, le Gouverneur de Cibitoke a menacé même d'interdire définitivement certaines coopératives qui travaillent dans l'opacité. Les gestionnaires de ces coopératives ont rejeté ces allégations et ont indiqué plutôt de la baisse significative de la production des minerais d'or, ces derniers temps. Cette mesure de suspension de ces coopératives a affecté des ouvriers travaillant dans les chantiers car ils viennent de perdre leur travail qui leur permettait de subvenir aux besoins de leurs familles.

#### **La flambée des prix des produits de première nécessité en province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 décembre 2022 indique qu'en province Cankuzo, des prix des produits alimentaires tels que le haricot, le riz et le maïs ont grimpé. A titre d'exemple, au marché du centre urbain de Cankuzo, comme le tableau ci-après l'illustre, les prix ont été notés comme suit :

Denrées alimentaires	Prix en juin 2021	Prix en juin 2022	Prix en novembre et décembre 2022
Haricot	1200 fbu	1500 fbu	3000 fbu
Riz	1500 fbu à 2000 fbu	2500 fbu à 3000 fbu	4000 fbu à 4800 fbu
Maïs	1200 fbu	1500 fbu	2000 fbu

Face à cette situation de hausse de prix, lors d'une réunion avec les chefs de service tenue dans son cabinet, en date du 29 novembre 2022, le Gouverneur de la province Cankuzo a pris des mesures d'interdiction aux commerçants de vendre ces pro-

duits en Tanzanie. Le transport du haricot de plus de 50 kg d'une commune à une autre a été également interdit sauf sur l'autorisation spéciale d'un administrateur communal.

#### **IV. DES FAITS SECURITAIRES**

##### ***Un membre de la milice Imbonerakure blessé en commune Rutovu, province Bururi***

En date du 7 décembre 2022, vers 23 heures, sur la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Ernest Kwizera a été blessé au niveau de la tête par son voisin, Innocent Ndayisenga, à l'aide d'une machette. Selon des sources sur place, la victime tentait d'empêcher Ndayisenga qui détruisait un champ de pomme de terre de son petit frère, Cassien Nahimana à l'aide d'une machette. Les conflits fonciers entre Ndayisenga et son petit frère Nahimana ont été à l'origine de cet incident. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Rutovu tandis que la victime a été transportée au centre de santé de Kajondi pour des soins médicaux.

##### ***Une personne blessée en commune et province Rutana***

Dans la nuit du 10 décembre 2022, vers 20 heures, au quartier Musivya, zone, commune et province Rutana, un chauffeur policier du Directeur Général de l'Aménagement du territoire au Ministère de l'Intérieur a été blessé poignardé par Musafiri, membre de la milice Imbonerakure, vendeur de viande grillée. Selon des sources sur place, la vic-

time a demandé une brochette à ce vendeur mais ce dernier a refusé et l'a giflé. En revanche, ce vendeur a enfoncé son couteau au niveau de la poitrine du chauffeur. Selon les mêmes sources, ce dernier a été évacué vers l'hôpital de Rutana avant d'être transféré à l'hôpital de Kibuye en province Gitega tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana.

##### ***Des pluies torrentielles en commune et province Rumonge***

En date du 5 décembre 2022, sur la colline Munege, zone Kizuka, commune et province Rumonge, des pluies torrentielles ont détruit des maisons et des champs de culture. Selon des sources sur place, ces pluies ont fait 236 maisons détruites, plusieurs champs de culture endommagés ainsi que la démolition de la clôture du stade Vyizigiro d'une longueur de 100 mètres, de Mbuga sis en zone Kizuka, commune et province Rumonge. Ces pluies ont entraîné aussi des inondations dues aux travaux d'aménagement de la route nationale Bujumbura Rumonge par l'entreprise SOGEA SATOM, qui aménageait des petits ponts pour canaliser plusieurs petits ruisseaux traversant cette route.

#### **V. CONCLUSION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.